



L'attente

Attendre dans l'angoisse, le doute, l'imprécis constitue en soi une perte; c'est comme si la vie s'arrêtait; il y a une fuite d'énergie en calculs, en supposition, en attentes catastrophiques. L'angoisse tue alors la joie de vivre

- ✿ La tumeur est-elle maligne?
- ✿ Vais-je retrouver la santé?
- ✿ Mon ami va-t-il revenir après notre dispute?
- ✿ Quand l'aventure maritale de mon conjoint? va-t-elle terminer?
- ✿ Veut-elle le divorce? Veut-il me quitter?
- ✿ Vais-je réussir l'examen?
- ✿ Aurais-je ma promotion?
- ✿ Ma transaction financière est-elle saine?



Ne pas savoir, c'est une torture mentale des plus pénibles; certains aiment mieux un dénouement malheureux que cet état inconfortable.

Considère la situation d'attente comme une perte ; tu as perdu la sérénité, la paix et la joie de vivre; il t'es permis de te faire soigner, de te distraire, de continuer à vivre et à bien vivre.

Te déprimer, attendre paralysé et apeuré ne sert à rien. Mets-toi en forme physiquement et psychologiquement, pour faire face au dénouement quel qu'il soit. (source l'attente)

**Service d'aide et de ressource en défense des droits
275-2737**

INFO AQDR

VOLUME 4 No: 5 AVRIL 2007 SECTION ROBERVAL

**Association québécoise de défense des droits des
personnes retraitées et préretraitées**



Loyeuses Pâques

à tous

AQDR Section Roberval 243, rue Ménard, Roberval
Tel : 1 418 275-2737 – Fax 1 418 275-8442 Courriel: aqdrob@bellnet.ca

DÉJEUNER DE MARS 31 mars 2007

Ordre du jour

- 9.00 Accueil
- 10.00 Conférencier : Monsieur Christian Bergeron
Directeur général de la Coopérative de solidarité
en aide domestique Domaine-du-Roy
Sujet : Les services donnés auprès des aînés
- 10.30 Place aux membres
- 10.45 Tirage

Prix de présences



La Coopérative de solidarité en aide domestique Domaine-du-Roy

Son mandat : La prise en charge du milieu
Service de qualité à un coût abordable
Créer des emplois réguliers à temps plein
Formation et encadrement adéquats aux
travailleurs



Les bureaux sont ouverts du :
Lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H à 16H30
Tel : 1 (418)630-COOP (2667)
1-888 267 2804 (sans frais)

Pour recevoir les services, il s'agit de devenir membre.

Message

Les personnes âgées de soixante-quatre ans et plus doivent «cocher» à la question sur le supplément du revenu au rapport d'impôt fédéral de l'année 2006. Même si vous prétendez ne pas être éligible. Ça peut empêcher de créer des embêtements.

En santé et services sociaux, vous avez des droits.....

1. **Le droit d'être informé sur** : Les services et la façon de les obtenir
Votre état de santé physique ou mental, les traitements et les conséquences
2. **Le droit de recevoir des services adéquats** sur le plan scientifique, sur le plan humain et social, avec continuité, de façon personnalisée
3. **Le droit de choisir** où et par qui se donneront vos soins
4. **Le droit de recevoir** des soins en cas d'urgence
5. **Le droit de donner ou de refuser** votre consentement aux soins ou traitements proposés
6. **Le droit d'exercer un recours**. Droit se déposer une plainte, d'intenter des procédures judiciaires
7. **Le droit d'être assisté** et accompagné
8. **Le droit de recevoir des services** en langue anglaise
9. **Le droit d'accès à votre dossier d'usager**, obtenir une copie, de le consulter sur place

.....mais aussi des responsabilités!

1. **Communiquer** de façon franche et ouverte vos besoins et vos attentes avec les intervenants
2. **Fournir** les informations nécessaires
3. **Faire part** de vos interrogations, demander des éclaircissements et faire des démarches pour les obtenir
4. **Collaborer** à la dispensation des services et aux traitements.
5. **Faire les démarches** pour obtenir l'information nécessaire et certains documents
6. **Collaborer** au traitement médical.
7. **Acquitter** le montant de certains frais et verser la contribution financière requise pour certains services.
8. **Utiliser** les services de façon judicieuse.
9. **Respecter** son entourage et les règles de l'établissement
10. **En cas d'insatisfaction, en faire part au personnel**
11. **Collaborer dans les démarches de plainte si elles s'avèrent nécessaires.**

(Source : Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes 1-877-767-2227)